



## Conseil

Distr. générale  
5 juin 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Quatorzième session

Kingston (Jamaïque)

26 mai-6 juin 2008

## Déclaration du Président du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins sur les travaux du Conseil à la quatorzième session

1. La quatorzième session de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue à Kingston (Jamaïque) du 26 mai au 6 juin 2008.

### Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 129<sup>e</sup> séance, le 26 mai 2008, le Conseil a adopté l'ordre du jour de la quatorzième session, publié sous la cote ISBA/14/C/1. À la même séance, le Conseil a décidé également d'élire Christian Reichert (Allemagne) membre de la Commission juridique et technique pour la période non encore accomplie du mandat de Michael Wiedicke-Hombach (Allemagne), qui s'était démis de ses fonctions à la Commission.

### Élection du Président et des vice-présidents du Conseil

3. À la 129<sup>e</sup> séance également, le Conseil a élu Liesbeth Lijnzaad (Pays-Bas) Présidente du Conseil pour 2007. Puis, à l'issue de consultations menées au sein des groupes régionaux, les représentants du Kenya (Groupe des États d'Afrique), de la République tchèque (Groupe des États d'Europe orientale), du Guyana (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et du Japon (Groupe des États d'Asie) ont été élus vice-présidents du Conseil.

### Rapport du Secrétaire général sur les pouvoirs des membres du Conseil

4. À la 134<sup>e</sup> séance du Conseil, le 2 juin 2008, le Secrétaire général a informé le Conseil qu'au 2 juin 2008 des pouvoirs avaient été reçus de tous les membres du Conseil. Il a été noté que, conformément au système convenu pour l'allocation des sièges aux différents groupes régionaux à la première élection du Conseil, Fidji, au nom du Groupe des États d'Asie, participerait aux séances du Conseil en 2008 sans droit de vote. En 2009, ce serait au tour du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes de nommer un membre du Conseil pour participer sans droit de vote.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

**Rapport de la Commission juridique et technique**

5. À sa 132<sup>e</sup> séance, le 30 mai 2008, le Conseil a reçu le rapport du Président de la Commission juridique et technique sur les travaux de la Commission à la quatorzième session (ISBA/14/C/8). Le Conseil a pris note de la teneur du rapport et notamment des progrès faits par la Commission dans l'élaboration du texte final d'une recommandation sur le projet de règlement relatif à la prospection et à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone.

**Examen de la recommandation de la Commission juridique et technique sur l'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration**

6. Le Conseil a noté que l'Autorité avait reçu des demandes d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration dans des secteurs réservés, présentées par Nauru Ocean Resources Inc. (patronné par Nauru) et Tonga Offshore Mining Ltd. (patronné par les Tonga).

7. À la 130<sup>e</sup> séance, le 28 mai 2008, le Président de la Commission juridique et technique a informé le Conseil que la Commission s'était réunie pour examiner les demandes d'approbation les 21, 22, 26 et 27 mai 2008. La Commission n'était pas parvenue à un consensus sur une recommandation au Conseil à propos de ces demandes et reprendrait donc l'examen de ces demandes dès que possible.

8. Les représentants de Nauru et des Tonga, les États patronnant les demandes d'approbation, ont remercié la Commission d'avoir examiné les demandes et ont souligné l'importance des demandes pour leur gouvernement.

**Budget de l'Autorité pour l'exercice 2009-2010 et barème des contributions des membres au budget d'administration de l'Autorité**

9. À la 136<sup>e</sup> séance, le 3 juin 2008, le Conseil a examiné le projet de budget de l'Autorité pour l'exercice financier 2009-2010 qui figure dans le rapport du Secrétaire général (ISBA/14/A/3-ISBA/14/C/3). Lors de cet examen, il a pris en considération les recommandations de la Commission des finances qui figurent dans le document ISBA/14/A/7-ISBA/14/C/6. Il a décidé de recommander à l'Assemblée pour adoption le budget de l'Autorité pour l'exercice financier 2009-2010, d'un montant de 12 516 500 dollars des États-Unis. Les membres du Conseil ont également noté que la Commission des finances avait engagé les États dotés du statut d'observateur auprès de l'Autorité à envisager de faire des contributions volontaires au budget d'administration de l'Autorité ainsi qu'au fonds de dotation et au fonds de contributions volontaires. La décision adoptée par le Conseil au sujet du budget et des questions connexes figure dans le document ISBA/14/C/10.

**Présentation à l'Assemblée d'une liste de candidats au poste**

10. À la 132<sup>e</sup> séance, le 30 mai 2008, le Conseil a examiné la question de la liste des candidats au poste de secrétaire général de l'Autorité à soumettre à l'Assemblée, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'article 162 de la Convention. Il a noté que l'un des candidats, Nii Allotey Odunton, avait été désigné par le Ghana. Il a donc décidé de proposer à l'Assemblée la candidature de M. Odunton au poste de secrétaire général. La décision prise par le Conseil à ce sujet figure dans le document ISBA/14/C/9.

---

**Poursuite de l'examen du projet de règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone**

11. Comme convenu à la treizième session, le Conseil a poursuivi l'examen approfondi du projet de règlement révisé relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone, publié sous la cote ISBA/13/C/WP.1. Pour cela, le Conseil était saisi d'un texte officieux indiquant les modifications apportées au projet de règlement lors de la treizième session (ISBA/13/C/CRP.1) et d'un autre document établi par le Secrétariat qui traitait plus en détail des questions en suspens concernant le projet de règlement (ISBA/14/C/4).

12. À la fin de la session, le Conseil avait terminé l'examen des dispositions du projet de règlement qui avaient été laissées en suspens à la fin de la treizième session, ainsi que l'examen des textes officieux des annexes 1 et 2 (ISBA/14/C/CRP.3) et de l'annexe 4 (ISBA/14/C/CRP.4), qui étaient alignés sur le texte officieux des articles 1 à 44 du règlement. Il a indiqué qu'un texte officieux révisé des articles 1 à 44 incorporant les modifications convenues au cours des treizième et quatorzième sessions serait présenté en temps voulu par le Secrétariat sous la cote ISBA/13/C/CRP.1/Rev.1. Le Conseil a également demandé au Secrétariat de publier en temps voulu le texte révisé de l'ensemble du projet de règlement, harmonisé dans toutes les langues officielles et incorporant les modifications convenues jusqu'à ce jour, et a décidé de poursuivre l'examen des dispositions en suspens à sa prochaine session. Il a en outre demandé au Secrétariat de fournir, selon qu'il conviendra, d'autres documents de référence sur les dernières questions en suspens concernant le projet de règlement.

**Prochaine réunion du Conseil**

13. La prochaine réunion du Conseil aura lieu à Kingston, en principe du 13 au 24 avril 2009. Le Conseil a noté que le Groupe des États d'Afrique désignerait en temps voulu un candidat à la présidence du Conseil en 2009.